



OBJECTIFS

Perfectionnement de la maîtrise de l'anglais à l'oral et à l'écrit
Préparation à la mention européenne au baccalauréat
Ouverture culturelle sur le monde anglo-saxon
Sensibilisation à la construction européenne

DISCIPLINES CONCERNÉES : anglais et ...

- DNL Histoire-Géographie
- DNL Physique-Chimie

ORGANISATION : 1h hebdomadaire en plus dans l'emploi du temps durant laquelle **on parle en anglais uniquement** de différents sujets

En 2^{nde} : 1h de DNL Histoire-Géographie sur un trimestre et de DNL Physique-Chimie sur un autre trimestre.
Le troisième trimestre étant réservé à la préparation commune du voyage sous forme de travail en groupes.

En 1^{ère} et en terminale : 1h de DNL histoire-géographie (1^{ère} et terminale générale) **OU** de DNL physique-chimie (1^{ère} et terminale générale ou filière STI2D).

- La participation d'un(e) assistant(e) étranger(ère) aux cours de langue vivante lorsque cela est possible
- Un séjour d'environ une semaine dans un pays anglophone si les conditions le permettent.
- Un séjour d'environ 3 jours à Strasbourg pour la découverte des institutions européennes si les conditions le permettent.
- Activités liées à la dimension internationale de la section (films en V.O, exposés, Festival du film Britannique à Dinard...).

RECRUTEMENT

Les sections européennes s'adressent aux élèves ayant acquis un bon niveau en anglais au collège (qu'ils sortent de section européenne de collège ou non), que l'anglais soit leur LV1 ou leur LV2, et qui souhaitent approfondir leur maîtrise de cette langue en la pratiquant notamment **à l'oral**, en dehors du cours de Langue Vivante.

Cela suppose une **motivation suffisante** pour s'investir en classe, **participer oralement** et faire face à une quantité de travail plus importante à la maison (études de textes, préparation d'exposés, recherche lexicale, analyse de documents audio-visuels).

Les **places étant limitées**, la Direction et l'équipe pédagogique du lycée définiront les conditions d'entrée (bulletins de 3^e, lettre de motivation en anglais, entretien individuel, ...). Les **modalités précises seront définies dans le dossier de candidature** qui sera envoyé aux collèges du secteur après les vacances de printemps. **Pour les établissements hors secteur et les établissements privés, le dossier sera à retirer à la même période au secrétariat du lycée.**

MENTION EUROPÉENNE AU BAC

La mention européenne est attribuée si le candidat a obtenu (notes sur 20) :

- o Au moins 12 à l'épreuve d'anglais du contrôle continu de terminale (pas d'épreuve supplémentaire en anglais),
- o Au moins 10 à l'épreuve spécifique de DNL (qui est composée à 80% de la note de l'épreuve orale spécifique et à 20% d'une note attribuée conjointement par les enseignants de DNL et d'anglais - contrôle continu de terminale)

Elle constitue un atout supplémentaire pour accéder à certaines formations ou envisager une poursuite d'études à l'étranger. Tous les élèves des sections européennes peuvent tirer profit de cet enseignement, qu'ils obtiennent ou non la mention spécifique au baccalauréat. Ils auront des connaissances en anglais plus solides que la majorité des étudiants, quelle que soit la filière qu'ils suivront dans leurs études supérieures :

- o Scientifique : accès aux publications spécialisées internationales (*Science, Nature, ...*)
- o Economie et commerce : contacts ou stages à l'étranger
- o Littérature et linguistique : littérature et presse anglo-saxonnes
- o Droit : droit communautaire de l'Union Européenne

La participation à la section européenne sur le cycle terminal (1^{ère} et term) est mentionnée dans parcoursup et constitue un atout.